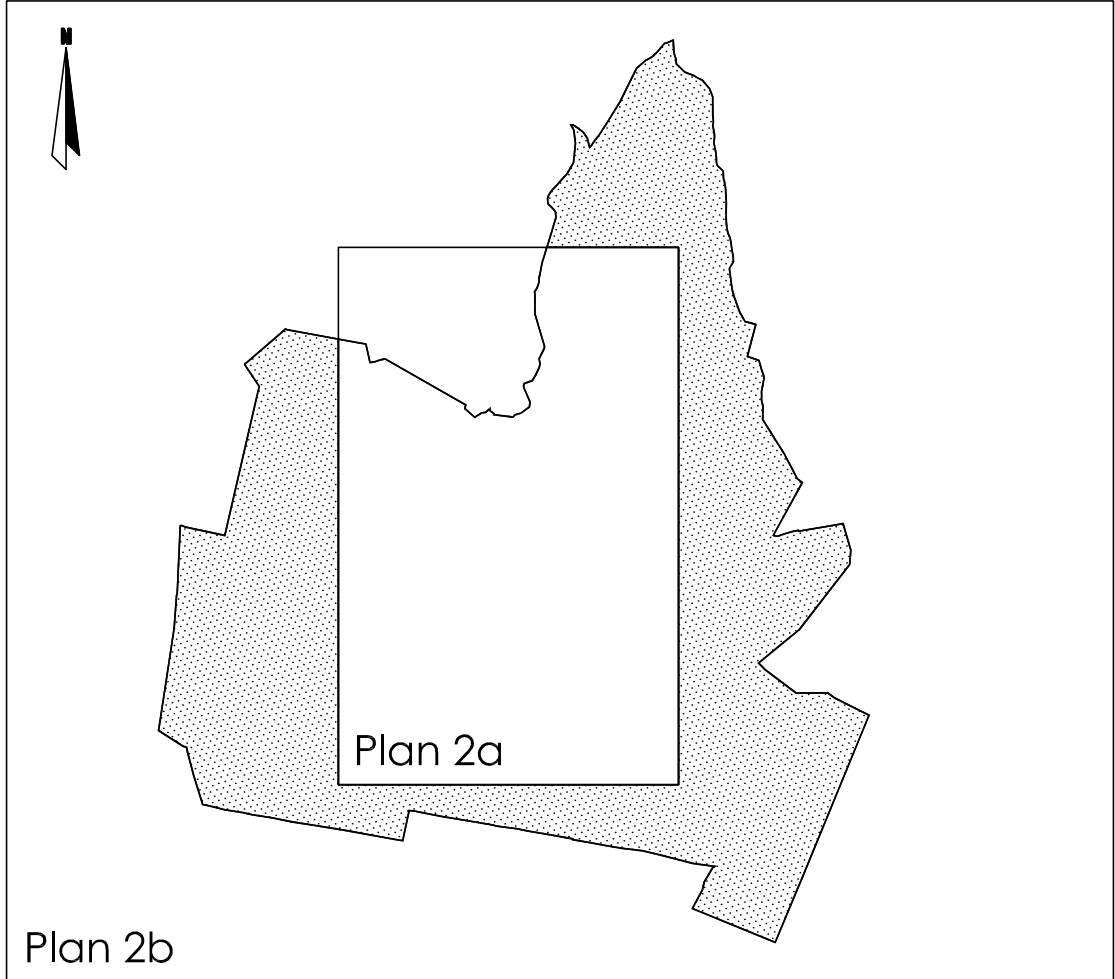




Elaboration du plan local d'urbanisme

Révisions et modifications du 22 novembre 2010

2b PLAN DE ZONAGE.

Zone rurale.
Echelle : 1/5000 è

Mis en compatibilité suite à la
DUP de la LGV Tours-Angoulême
en date du 10 juin 2009

La note :

8 bis boulevard Foch 49100 ANGERS - téléphone : 02 41 23 13 23 - télécopie : 02 41 23 13 29 - e-mail : atelier@eldemi@wanadoo.fr

LEGENDE

INTITULE DES ZONES ET DES SECTEURS.

Zones U (urbaines)

UA	Zone centrale ancienne.
UAC	Secteur à vocation commerciale et de services.
UB	Zone urbaine d'extension récente à dominante d'habitat .
UC	Zone d'activités artisanales et industrielles.
UL	Zone affectée aux activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs.
UF	Zone affectée au domaine ferroviaire.
UH	Zone partiellement desservie où quelques possibilités de constructions sont admises.

Zones AU (à urbaniser)

1AUb	Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation d'habitat.
1AUc	Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à dominante d'activités artisanale et commerciales.
2AUb	Zone d'urbanisation future à long terme réservée à l'habitat.
2AUc	Zone d'urbanisation future à long terme réservée à l'activité à dominante artisanale.

Zone A (agricole)

A Zone réservée à l'exploitation du sol.

Zones N (naturelles)

N	Zone naturelle et forestière à protéger.
NG	Zone destinée à l'accueil d'équipements publics liés aux réseaux.
NL	Zone admettant quelques aménagements sportifs, de loisirs et de plein air.
NP	Zone naturelle de protection stricte.

LEGENDE

ELEMENTS GRAPHIQUES

----- Limite de zone ou de secteur.
 Espace boisé classé à conserver.
 Emplacement réservé.
 Voirie d'intention.

-  Plantations à réaliser.
-  Voie bruyante.
-  Zone de bruit.
-  Marge de recul.
- Accès automobile direct interdit.

A l'intérieur de ce cadre seul le plan 2a zone urbaine fait foi.

